

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
 25.07.2001 Bulletin 2001/30

(51) Int Cl.7: A41B 9/02

(21) Numéro de dépôt: 01400154.9

(22) Date de dépôt: 19.01.2001

(84) Etats contractants désignés:
 AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
 MC NL PT SE TR
 Etats d'extension désignés:
 AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: Vitches, Vladimir
 5720 Aspelt (LU)

(74) Mandataire: Bonnetat, Christian
 CABINET BONNETAT
 29, rue de St. Pétersbourg
 75008 Paris (FR)

(30) Priorité: 20.01.2000 FR 0000669

(71) Demandeur: Odda Finance Internationale S.A.
 1470 Luxembourg (LU)

(54) Culotte, notamment du type caleçon

(57) -Culotte, notamment du type caleçon.

- Selon l'invention, la culotte (1) comporte deux pièces d'étoffe souple (20, 21) rapportées à la partie avant de la culotte, lesdites pièces rapportées étant superposées l'une à l'autre et recouvrant une fente pouvant servir de braguette. Les bords (22, 23) des-

dites pièces rapportées (20, 21), opposés à la ceinture (3), sont inclinés par rapport à celle-ci en sens opposés et se croisent, en formant un angle rentrant (24), au voisinage de l'extrémité de ladite fente, opposée à ladite ceinture (3).

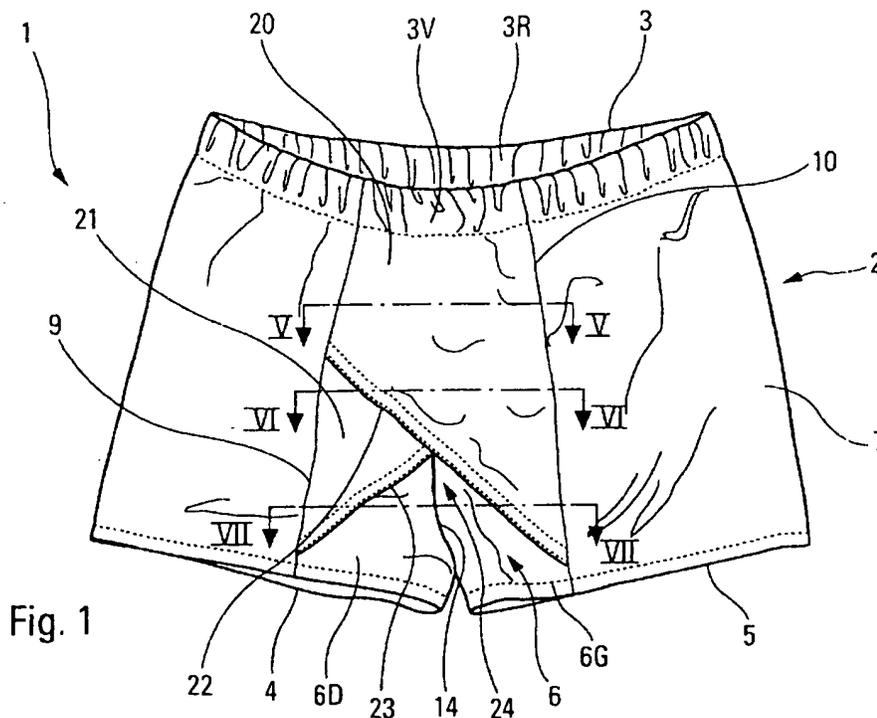


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne les culottes, notamment du type caleçon ou vêtement analogue, dont le corps --compris entre la ceinture et les jambes-- est pourvu, dans sa partie avant, d'une fente allongée de direction au moins approximativement orthogonale à la ceinture de ladite culotte, cette fente pouvant servir de braguette.

[0002] De telles culottes, qui sont principalement destinées aux hommes et qui sont par exemple décrites dans les documents US-1 661 072 et US-2 822 807, présentent l'inconvénient que ladite fente a tendance à s'entrouvrir et à bailler, de sorte qu'elles ne peuvent remplir leur fonction d'enveloppement confortable de l'anatomie des hommes qui les portent. Un tel inconvénient est d'autant plus prononcé que la culotte épouse de plus près le corps de leur porteur et que le tissu dans lequel la culotte est faite est plus souple.

[0003] Pour remédier à cet inconvénient, on a déjà pensé à maintenir ladite fente fermée, par exemple grâce à des boutons-pressions (voir par exemple le document US-2 459 043). Mais, dans ce dernier cas, de tels boutons-pressions rendent le port de la culotte inconfortable.

[0004] Il résulte de ce qui précède que la plupart des caleçons près du corps actuels, réalisés dans des étoffes modernes constituées de fibres élastiques de très petit diamètre (de l'ordre de quelques microns), ne comportent pas de braguette, ce qui, de toute évidence, est contraire à l'anatomie masculine et complique la tâche de leurs porteurs lorsqu'ils doivent satisfaire à un besoin naturel.

[0005] La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients.

[0006] A cette fin, selon l'invention, la culotte, notamment du type caleçon ou vêtement analogue, dont le corps est pourvu, dans sa partie avant, d'une fente allongée de direction au moins approximativement orthogonale à la ceinture de ladite culotte, cette fente pouvant servir de braguette, est remarquable :

- en ce qu'elle comporte deux pièces d'étoffe souple rapportées à ladite partie avant de la culotte, lesdites pièces rapportées étant superposées l'une à l'autre et recouvrant ladite fente ;
- en ce que lesdites pièces rapportées sont solidarisées de ladite partie avant de la culotte par des lignes de piqûre de directions générales transversales à ladite ceinture, pratiquées de part et d'autre de ladite fente et écartées de celle-ci ; et
- en ce que les bords desdites pièces rapportées, opposés à ladite ceinture, sont inclinés par rapport à celle-ci en sens opposés et se croisent, en formant un angle rentrant, au voisinage de l'extrémité de ladite fente opposée à ladite ceinture.

[0007] Ainsi, grâce à la présente invention, on obtient

une culotte, dans laquelle la braguette reste spontanément fermée en assurant le confort et la discrétion de l'homme qui la porte, ladite braguette étant aussi accessible aux droitiers qu'aux gauchers pour être volontairement ouverte, par introduction d'une main dans ledit angle rentrant et à travers ladite fente.

[0008] De préférence, le corps de la culotte conforme à la présente invention comporte deux pièces constitutives assemblées par des lignes de piqûre, la première desdites pièces constitutives formant au moins partiellement ladite partie avant, tandis que la deuxième forme au moins la partie arrière et les parties latérales dudit corps.

[0009] Ainsi, cette culotte ne comporte aucune couture dans le dos, ce qui la rend particulièrement confortable à porter.

[0010] En revanche, il est avantageux, pour la réalisation de cette culotte, que ladite première pièce constitutive soit formée de deux éléments assemblés par une ligne de piqûre prolongeant ladite fente et que ledit corps comporte une troisième pièce constitutive à l'entrejambe de ladite culotte.

[0011] Dans un mode de réalisation préféré, ladite première pièce constitutive est pour la plus grande part recouverte par lesdites pièces rapportées et lesdites pièces rapportées sont solidarisées de ladite partie avant de la culotte par les lignes de piqûre assemblant lesdites première et deuxième pièces constitutives.

[0012] Pour augmenter encore le confort procuré par la culotte de l'invention, celle-ci comporte une poche interne de suspension du scrotum, ladite poche étant liée à ladite partie avant dudit corps et étant pourvue d'une fente, en correspondance avec celle dudit corps. On évite ainsi un ballottage inopportun des bourses et une tension trop forte au niveau de l'aîne. De plus, une telle poche interne assure une fonction de propreté.

[0013] De préférence, ladite poche interne de suspension et ladite partie avant dudit corps sont liées l'une à l'autre par des piqûres le long des bords superposés de leurs fentes respectives.

[0014] La culotte conforme à la présente invention peut de plus comporter une pièce interne de recouvrement de la partie d'extrémité, opposée à la ceinture, de ladite fente dudit corps, ladite pièce interne de recouvrement étant liée à ladite partie avant du corps par des piqûres écartées de ladite fente, afin d'exercer une action tendant à fermer ladite fente sans en empêcher l'ouverture volontaire.

[0015] Par ailleurs, pour éviter l'abaissement de la ceinture lors des accroupissements --ce qui conduit au débordement de la chemise hors du pantalon-- il est avantageux que, dans la culotte de l'invention, la partie avant de ladite ceinture soit plus basse que la partie arrière de celle-ci.

[0016] A des fins esthétiques, chacune desdites pièces rapportées peut avoir une couleur qui est différente de la couleur de l'autre pièce rapportée, ainsi que de la couleur de ladite culotte. De telles couleurs différentes

peuvent être en opposition ou au contraire associées ton sur ton.

[0017] Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

[0018] La figure 1 montre, de l'extérieur, la partie avant d'un caleçon conforme à la présente invention, ce caleçon étant disposé à plat.

[0019] La figure 2 est une vue en perspective, de l'avant et du dessus, du caleçon de la figure 1.

[0020] La figure 3 montre, de l'extérieur, la partie arrière du caleçon des figures 1 et 2, disposé à plat.

[0021] La figure 4 est une vue en perspective, de l'arrière et du dessus, du caleçon des figures 1 à 3.

[0022] Les figures 5, 6 et 7 sont des coupes partielles de la partie avant du caleçon des figures 1 à 4, respectivement selon les lignes V-V, VI-VI et VII-VII de la figure 1.

[0023] La figure 8 montre de l'intérieur, la partie avant du caleçon des figures 1 à 7, ce caleçon étant retourné et disposé à plat.

[0024] La figure 9 est une vue en perspective, de l'avant et du dessous, du caleçon des figures 1 à 8, cette vue illustrant de l'extérieur la partie avant dudit caleçon, lorsque celui-ci est disposé à plat.

[0025] Le caleçon 1 pour homme, représenté sur ces figures et constituant un exemple de réalisation de la culotte conforme à la présente invention, comporte un corps 2, limité à sa partie supérieure par une ceinture 3 et, à sa partie inférieure, par de courtes jambes 4 et 5.

[0026] Comme cela est particulièrement visible sur les figures 1 et 8, la partie avant 3V de la ceinture 3 est plus basse que la partie arrière 3R de celle-ci.

[0027] Le caleçon 1 comporte trois pièces constitutives, à savoir une première pièce 6 formant la partie centrale de la partie avant dudit caleçon, une deuxième pièce 7 formant la totalité de la partie arrière et des parties latérales dudit caleçon, ainsi que les portions latérales de ladite partie avant, et une troisième pièce 8 formant l'entrejambe dudit caleçon.

[0028] Les première et deuxième pièces constitutives 6 et 7 sont reliées l'une à l'autre par des lignes de piqûre 9 et 10 disposées dans la partie avant du caleçon 1, les lignes de piqûre 9 et 10 étant écartées l'une de l'autre avec leurs directions générales transversales à la ceinture 2. La troisième pièce constitutive 8 est assemblée auxdites première et deuxième pièces constitutives 6 et 7 par des lignes de piqûre 11 et 12.

[0029] La première pièce constitutive 6 est formée de deux éléments 6D et 6G, déterminant entre eux une fente centrale allongée 13, dont la direction est au moins approximativement orthogonale à ladite ceinture 3 et qui peut servir de braguette pour la culotte 1. Cette fente 13 se trouve à mi-chemin entre les lignes de piqûre 9 et 10 et est écartée de chacune d'elles. Les deux éléments 6D et 6G sont par ailleurs assemblés l'un à l'autre, à leur partie supérieure, par la ceinture 3 et, à leur partie infé-

rieure, par une ligne de piqûre 14.

[0030] Le caleçon 1 comporte de plus une poche interne 15, pour la suspension du scrotum de l'homme qui le porte, cette poche interne 15 étant liée à la partie avant dudit caleçon et étant pourvue d'une fente 16, en correspondance avec la fente 13 de la première pièce constitutive 6. La poche interne 15 et la pièce 6 sont liées l'une à l'autre par des lignes de piqûre 17, pratiquées le long de bords superposés desdites fentes 13 et 16. Ainsi, le caleçon est pourvu, dans sa partie avant, d'une fente constituée par la superposition des fentes 13 et 16.

[0031] Du côté de la fente 13, 16 opposée à la ceinture 2, le caleçon 1 présente une pièce interne 18 pour le recouvrement de l'extrémité correspondante de cette fente 13, 16, cette pièce de recouvrement 18 étant liée à la première pièce constitutive 6 par des lignes de piqûre 19 écartées de ladite fente, afin de pouvoir exercer une action tendant à fermer la fente 13, 16 sans toutefois en empêcher l'ouverture volontaire.

[0032] Conformément à une particularité essentielle de la présente invention, le caleçon 1 comporte deux pièces d'étoffe souple 20 et 21, rapportées sur la première pièce 6 en se superposant et en recouvrant la fente 13, 16. Ces pièces rapportées 20 et 21 sont solidarisées dudit caleçon par les lignes de piqûre 9 et 10, solidarissant les première et deuxième pièces constitutives 6 et 7. Par ailleurs, les bords respectifs 22 et 23 desdites pièces rapportées 20 et 21, opposés à la ceinture 3, sont inclinés par rapport à cette dernière en sens opposés et ils se croisent au voisinage de la partie inférieure de la fente 13, 16 en formant un angle rentrant 24.

[0033] On comprendra ainsi aisément que les pièces rapportées 20 et 21 obturent spontanément la fente 13, 16, mais que celle-ci est facilement accessible de l'extérieur en passant une main sous l'angle rentrant 24.

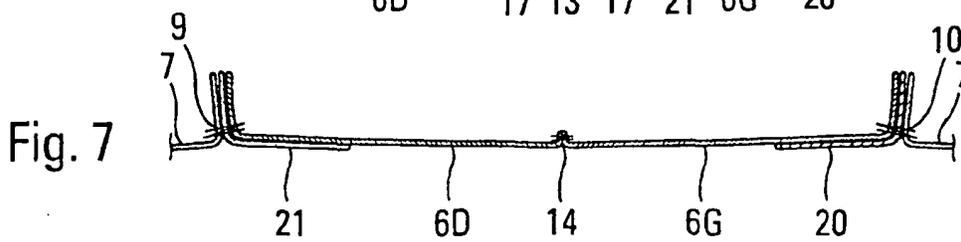
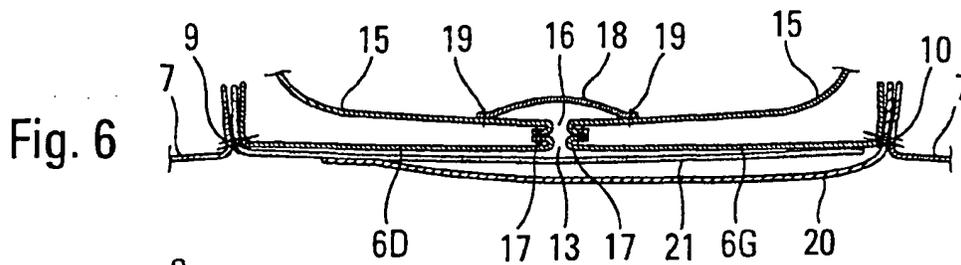
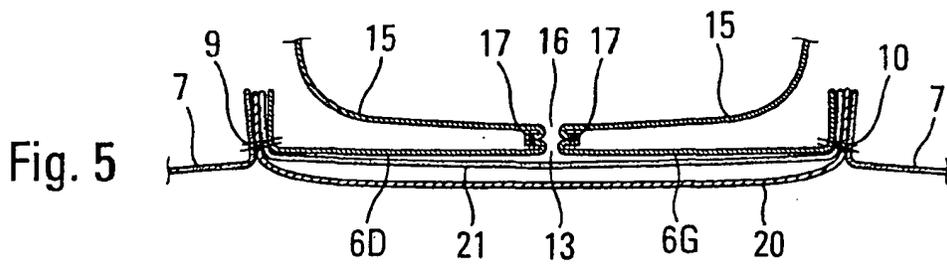
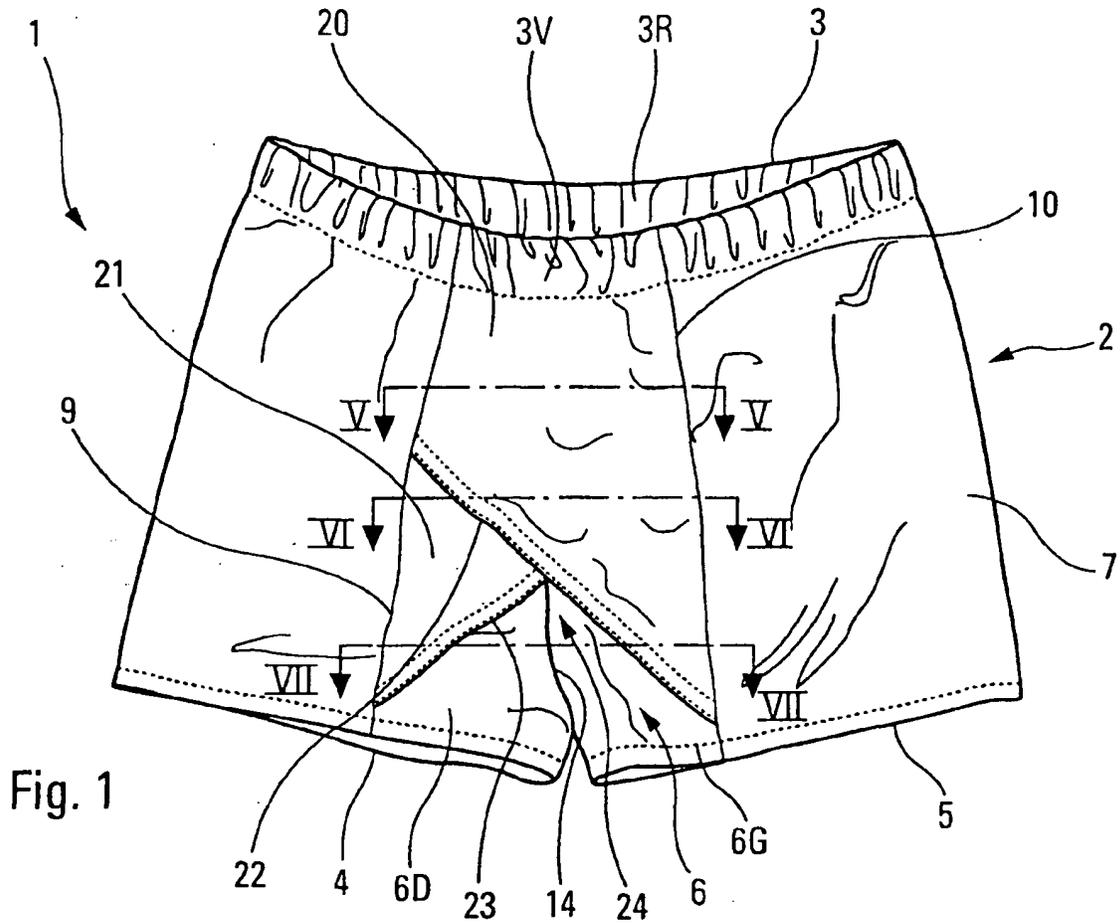
[0034] Les pièces constitutives 6, 7 et 8 et les pièces rapportées 20 et 21 peuvent être de couleur identique. Cependant, afin d'obtenir un effet esthétique de fantaisie, il est également possible de choisir pour chacune des différentes pièces 6, 7, 8, 20 et 21 toute couleur apte à produire avec la ou les couleurs des autres pièces l'effet recherché. Notamment, il est possible de choisir, pour les pièces constitutives 6, 7 et 8, une couleur identique, et, pour chacune desdites pièces rapportées une couleur différente de la couleur de l'autre pièce rapportée, ainsi que de la couleur desdites pièces constitutives 6, 7 et 8.

Revendications

1. Culotte (1), notamment du type caleçon ou vêtement analogue, dont le corps (2) est pourvu, dans sa partie avant, d'une fente allongée (13) de direction au moins approximativement orthogonale à la ceinture (3) de ladite culotte, cette fente (13) pouvant servir de braguette,

caractérisée :

- en ce qu'elle comporte deux pièces d'étoffe souple (20, 21) rapportées à ladite partie avant de la culotte, lesdites pièces rapportées étant superposées l'une à l'autre et recouvrant ladite fente (13) ;
 - en ce que lesdites pièces rapportées (20, 21) sont solidarisées de ladite partie avant de la culotte par des lignes de piqûre (9, 10) de directions générales transversales à ladite ceinture, pratiquées de part et d'autre de ladite fente (13) et écartées de celle-ci ; et
 - en ce que les bords (22, 23) desdites pièces rapportées (20, 21), opposés à ladite ceinture (3), sont inclinés par rapport à celle-ci en sens opposés et se croisent, en formant un angle rentrant (24), au voisinage de l'extrémité de ladite fente (13) opposée à ladite ceinture (3).
2. Culotte selon la revendication 1, caractérisée en ce que ledit corps comporte deux pièces constitutives (6, 7) assemblées par des lignes de piqûre (9, 10), la première desdites pièces constitutives formant au moins partiellement ladite partie avant, tandis que la deuxième (7) forme au moins la partie arrière et les parties latérales dudit corps.
3. Culotte selon la revendication 2, caractérisée en ce que ladite première pièce constitutive (6) est formée de deux éléments (6D, 6G) assemblés par une ligne de piqûre (14) prolongeant ladite fente.
4. Culotte selon l'une des revendications 2 ou 3, caractérisée en ce que ledit corps comporte une troisième pièce constitutive (8) à l'entrejambe de ladite culotte.
5. Culotte selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisée en ce que ladite première pièce constitutive (6) est pour la plus grande part recouverte par lesdites pièces rapportées (20, 21) et en ce que lesdites pièces rapportées sont solidarisées de ladite partie avant de la culotte (1) par les lignes de piqûre (9, 10) assemblant lesdites première et deuxième pièces constitutives (6, 7).
6. Culotte selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce qu'elle comporte une poche interne (15) de suspension du scrotum, ladite poche (15) étant liée à ladite partie avant dudit corps et étant pourvue d'une fente (16), en correspondance avec celle (13) dudit corps.
7. Culotte selon la revendication 6, caractérisée en ce que ladite poche interne de sus-
- pension (15) et ladite partie avant (6) dudit corps sont liées l'une à l'autre par des piqûres (17) le long des bords superposés de leurs fentes (13, 16) respectives.
8. Culotte selon l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce qu'elle comporte une pièce interne (18) de recouvrement de la partie d'extrémité, opposée à la ceinture (3), de ladite fente (13) dudit corps, ladite pièce interne de recouvrement étant liée à ladite partie avant du corps par des piqûres (19) écartées de ladite fente, afin d'exercer une action tendant à fermer ladite fente sans en empêcher l'ouverture volontaire.
9. Culotte selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisée en ce que la partie avant (3V) de ladite ceinture (3) est plus basse que la partie arrière (3R) de celle-ci.
10. Culotte selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que chacune desdites pièces rapportées (20, 21) a une couleur qui est différente de la couleur de l'autre pièce rapportée, ainsi que de la couleur de ladite culotte.



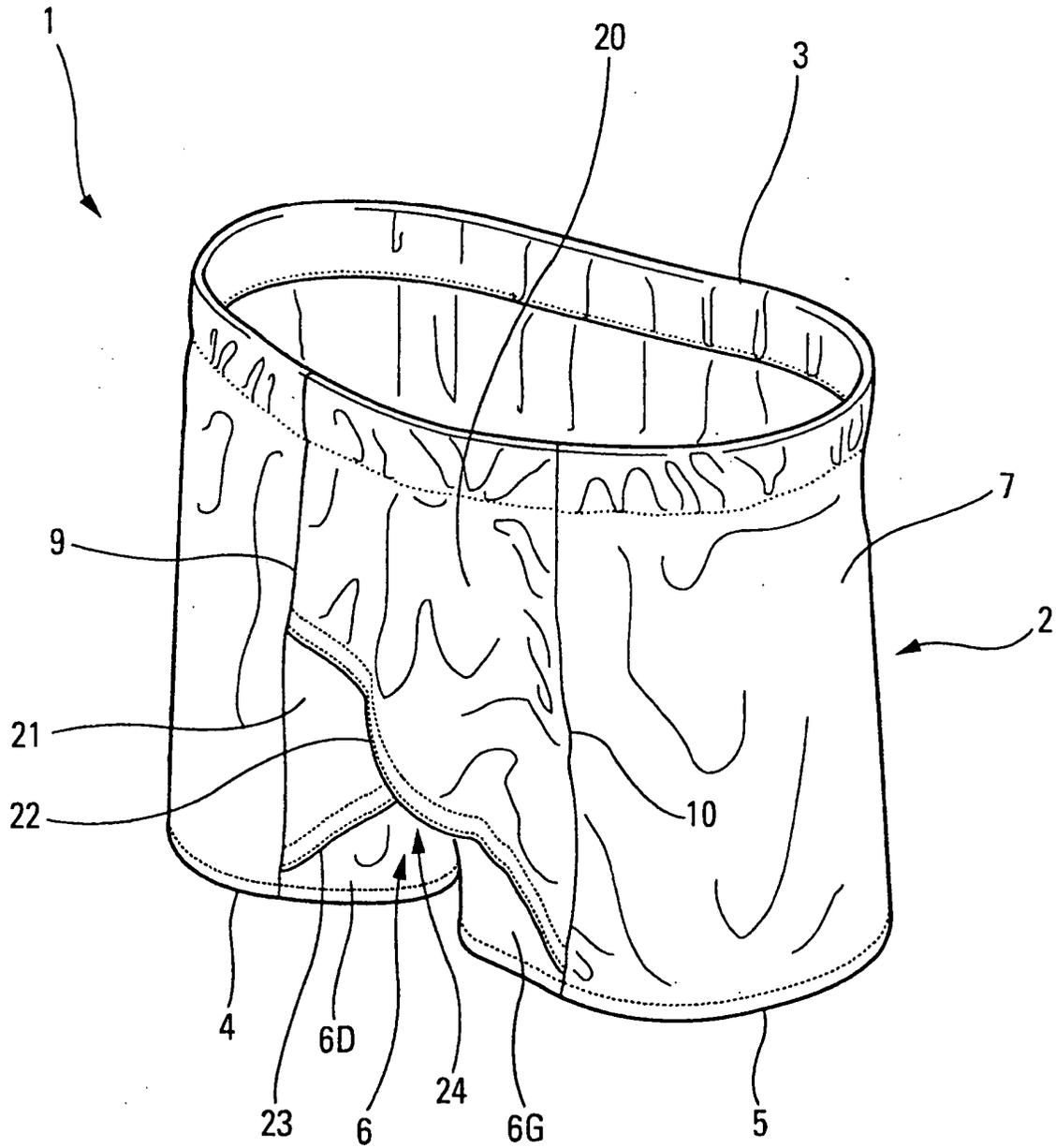


Fig. 2

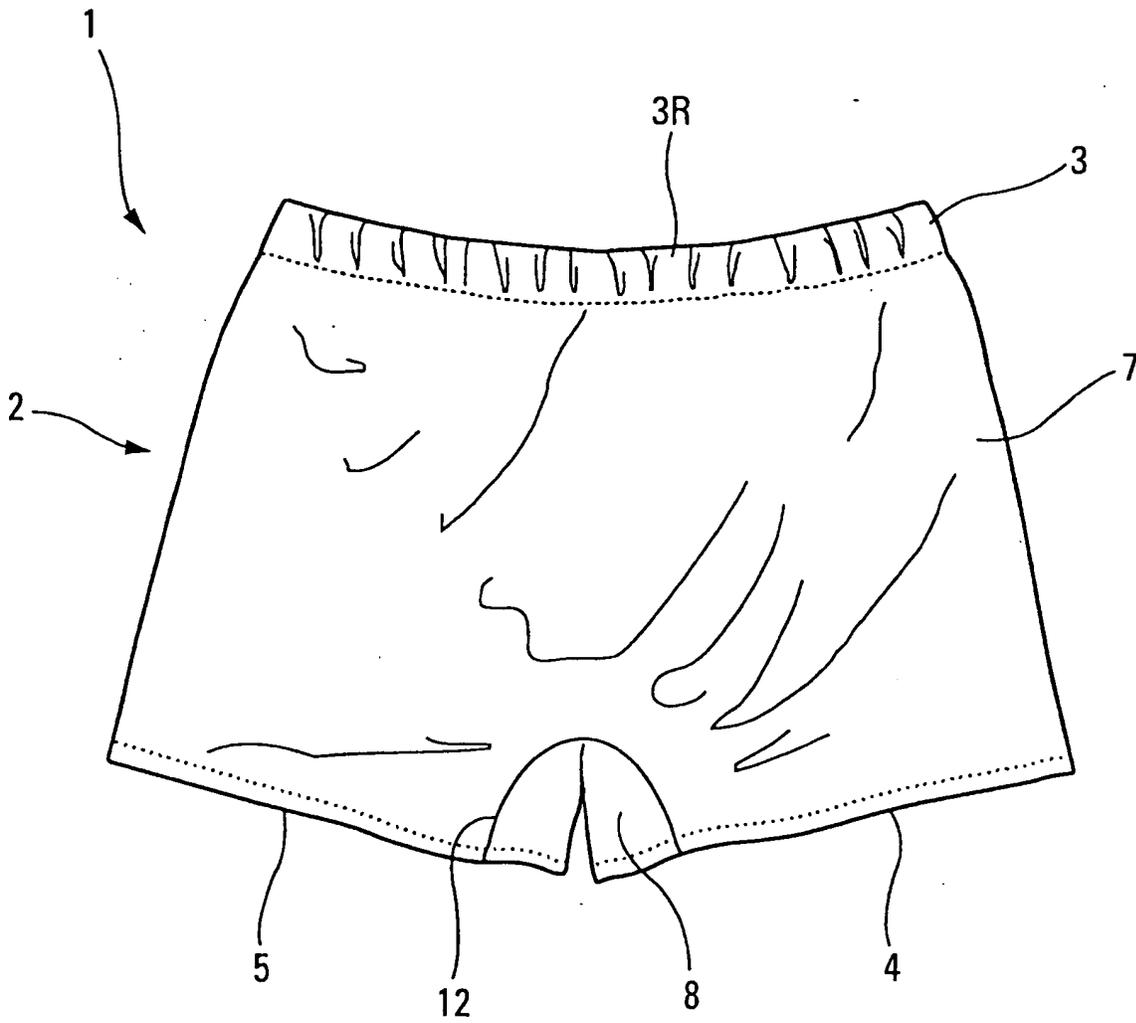


Fig. 3

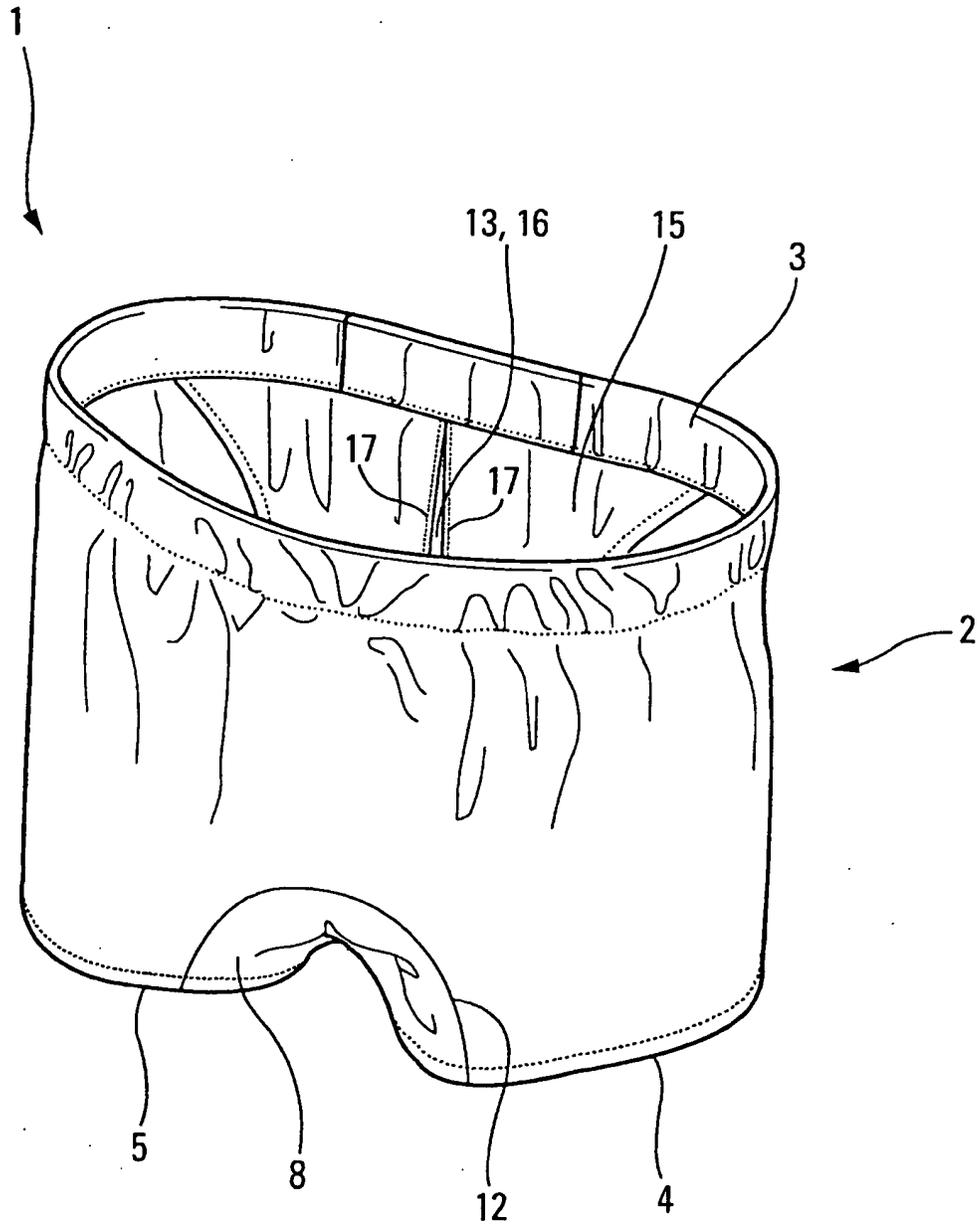


Fig. 4

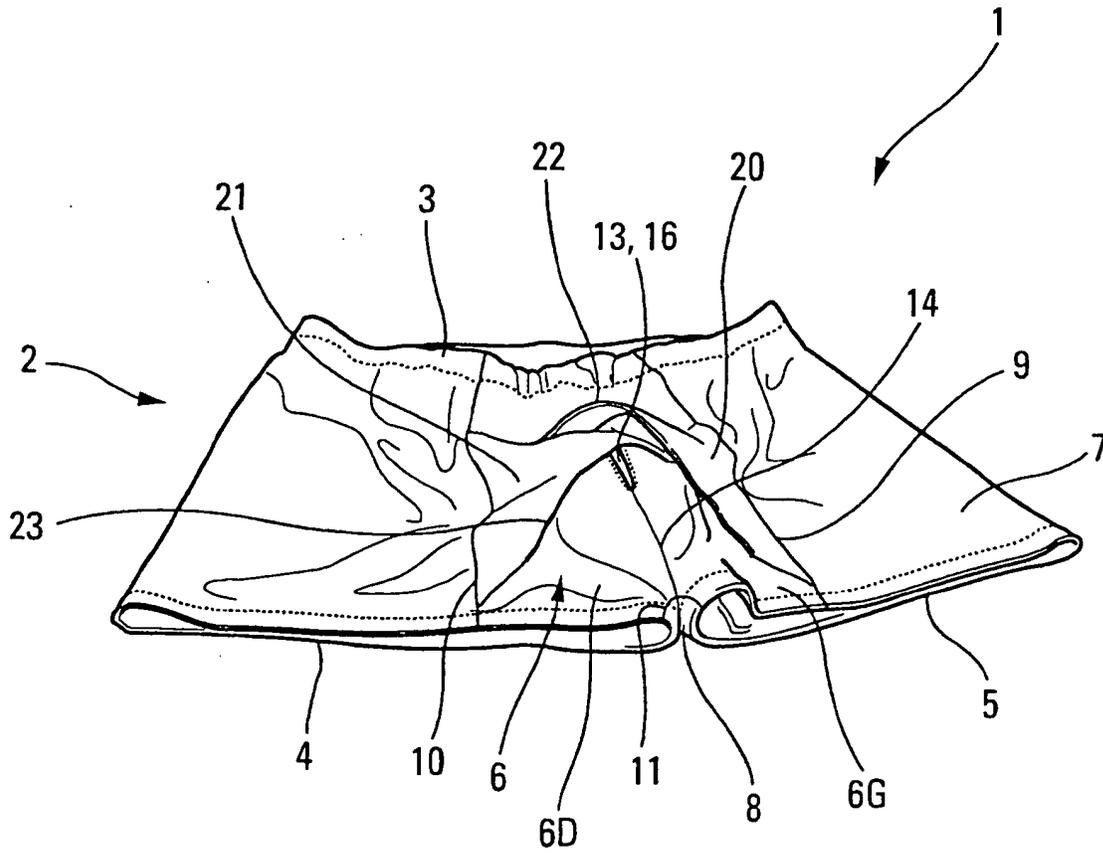


Fig. 9



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 40 0154

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	US 3 844 282 A (JOCKEY INTERNATIONAL INC.) 29 octobre 1974 (1974-10-29) * colonne 1, dernier alinéa - colonne 3, alinéa 1; figures 1-6 *	1, 3, 4	A4189/02
A	US 4 377 008 A (CHICKSU THOMAS YI) 22 mars 1983 (1983-03-22) * colonne 3, ligne 36 - colonne 4, ligne 53; figures 1-4 *	1, 8	
A	GB 529 742 A (S. W. NORMAN) * page 3, ligne 8 - ligne 75 * * page 3, ligne 90 - ligne 105; figures 1, 2 *	1, 9	
A	US 2 757 379 A (A. STONE ET AL) 7 août 1956 (1956-08-07) * colonne 1, dernier alinéa - colonne 4, alinéa 1; figures 1, 4-9 *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A41B A41D A41C
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examineur	
LA HAYE	2 avril 2001	Garnier, F	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 40 0154

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

02-04-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 3844282	A	29-10-1974	AUCUN	
US 4377008	A	22-03-1983	AUCUN	
GB 529742	A		AUCUN	
US 2757379	A	07-08-1956	AUCUN	

EPC FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No. 12/82